



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## lois de finances

Question écrite n° 57020

### Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur la situation des finances de l'État. La Cour des comptes dans son rapport du 28 mai 2014 sur le budget de l'État en 2013 préconise de procéder à l'évaluation des dépenses fiscales prévue par l'article 18 de la LPFP. Il lui demande les intentions du Gouvernement à ce sujet.

### Texte de la réponse

Concernant la mise en oeuvre de l'objectif d'évaluation par cinquième des dépenses fiscales inscrit à l'article 18 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017, les évaluations de 115 dispositifs ont été publiées en 2013. Ces évaluations ont notamment été effectuées dans le cadre des travaux de l'inspection générale des finances ou des évaluations préalables des articles de la loi de finances initiale pour 2014 et de la loi de finances rectificative pour 2013. Le fait de retenir les évaluations réalisées par les corps d'inspection ou par la Cour répondait à un souci d'efficacité et d'économie de moyens de l'État et de ses forces dédiées à l'évaluation des politiques publiques. L'accent est mis cette année sur les préconisations de la Cour des comptes, en particulier par l'organisation pour la deuxième année consécutive et selon un processus amélioré de « conférences fiscales » réunissant les services du ministère des finances et les ministères concernés, au cours desquelles ces dispositifs font l'objet d'un examen approfondi sur la base d'une évaluation ex-ante. En 2014, le Gouvernement a ainsi demandé à chacun des ministères des évaluations étayées des dépenses fiscales relevant de leurs périmètres.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Le Ray](#)

**Circonscription :** Morbihan (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57020

**Rubrique :** Finances publiques

**Ministère interrogé :** Finances et comptes publics

**Ministère attributaire :** Finances et comptes publics

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [10 juin 2014](#), page 4654

**Réponse publiée au JO le :** [30 septembre 2014](#), page 8269